



FONDS TOURISME DURABLE

Incroyable mais vert !

Restaurateurs, hébergeurs, acteurs du
slow tourisme, avec France Relance
et les financements de l'ADEME,
empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises





FONDS TOURISME DURABLE



Dans quel contexte s'inscrit le lancement du Fonds Tourisme Durable ?



Transition
Ecologique

Compétitivité et
innovation

Cohésion sociale
et territoriale



Fonds
Tourisme
Durable



Un double constat

La plus grave crise du
secteur du tourisme

Rebondir avec un projet
de transition écologique
attractif

Saison 2020 : relocalisation
& attractivité des
territoires

Booster l'attractivité
des territoires ruraux et
la qualité des offres



Le budget = 50 M€ sur 2 ans – 2021 et 2022
70 M € sur 2023 et 2024 (à confirmer)

2021

2022

« 1000 restaurants »
10 M€

Hébergements
touristiques
37 M€

Slow tourisme
3 M€



OBJECTIF des volets 1 et 2

Soutenir via des **aides financières** les restaurants et hébergements touristiques dans leur démarche vers le tourisme durable, en priorité dans les territoires ruraux, en apportant :

- 1) Un accompagnement par les partenaires de l'ADEME (dont Charentes Tourisme) à l'élaboration d'un **plan d'actions** via un diagnostic gratuit
- 2) Un financement d'une partie des coûts **d'investissement** liés à la transition écologique via des subventions.



De nombreux dossiers déjà déposés

Au niveau national

☐ 1691 diagnostics réalisés

Au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine

☐ 143 dossiers déposés – 2,5 M€ d'aides engagées

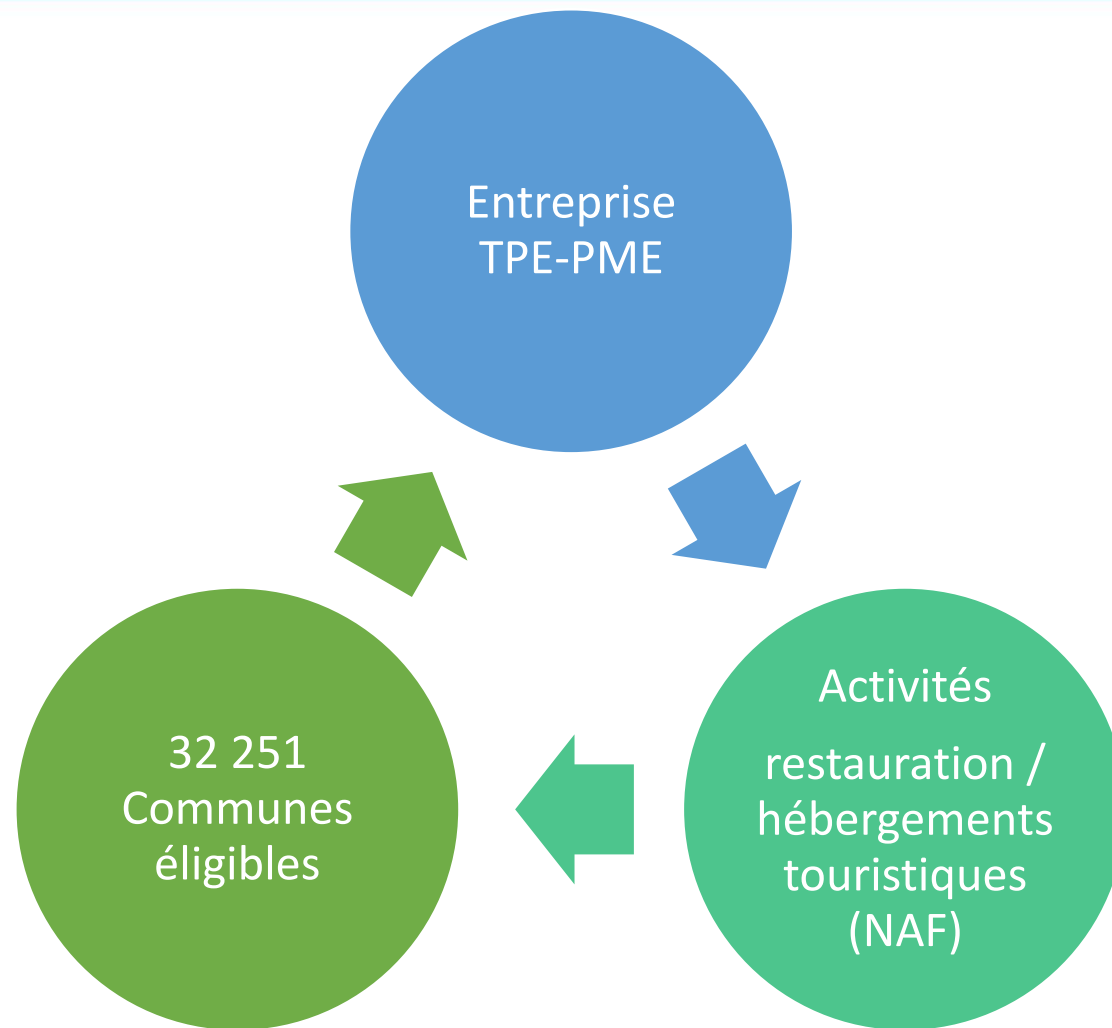
=> Région Nouvelle-Aquitaine: 1^{ère} région en terme de dossiers et d'aides engagées.



Quels sont les périmètres et les cibles éligibles
« 1000 Restaurants » et hébergements touristiques ?



3 critères d'éligibilité





Quel type de structure est éligible au Fonds?

- Entreprises TPE et PME implantées sur le territoire français
 - Une structure est considérée comme une entreprise selon le droit européen si la elle « *exerce régulièrement une activité économique* », ce qui est généralement défini comme le fait d'offrir des biens et services sur un marché donné.
- Les structures qui peuvent donc être assimilée à une entreprise si activités économique régulière : Associations (loi 1901), SCOP et sociétés d'économie mixte, microentreprise, régie communale, société publique locale, délégation de service public
- Les chambres d'hôtes, les gîtes/meublés de tourisme, et les hébergements insolites doivent en plus être:
 - Déclarés en marie
 - Inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés

Les exclusions

- *Sont exclues les grandes entreprises*
- *Sont exclues les ETI – entreprises de taille intermédiaire (sauf pour le tourisme social sur des critères de sélection très précis – voir focus - tourisme social).*



Quel ciblage géographique?

32 251 communes éligibles (en métropole)

1) Les communes rurales

► Sont considérées comme rurales dans la grille de densité communale de l'INSEE : les communes peu denses & très peu denses

2) Les communes de < 20 000 habitants dans les aires d'attraction de moins de 200 000 habitants

3) L'ensemble des petites villes de demain

+ OM : toutes les communes sont éligibles.



Les activités éligibles

« 1000 restaurants »

- La restauration commerciale traditionnelle - NAF 56.10A
- Les services de traiteurs ayant une activité événementielle - NAF 56.21Z

Les hébergements touristiques

- Hôtels et hébergements similaires - NAF 55.10Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée - NAF 55.20Z
- Autres hébergements - NAF 55.90Z

Quelques spécificités

- Les activités d'agritourisme relevant de code NAF des activités agricoles
- Tourisme social : le code NAF des associations « *Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire* » 94.99Z si activité économique d'hébergement touristique + ETI selon des critères précis
- Restaurants et hébergements touristiques dans des locaux communaux sous régie communale / SPL / DSP avec codes NAF



Le déploiement opérationnel



Le dispositif en 4 étapes

1. Prospection & recrutement

2. Diagnostic & plan d'actions

- Gratuit pour le bénéficiaire
- Obligatoire pour accéder aux aides
- Réalisés par Charentes Tourisme

Pas d'autodiagnostic possible.

3. Investissement

- Un catalogue d'actions détaille les actions éligibles et les aides financières
- Restaurants : signature du Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables »

4. Evaluation

- Diag final simplifié
- Restaurants : atteinte des objectifs du cadre d'engagement
- Evaluation par contrôle aléatoire par l'ADEME



Quelles sont les actions éligibles ?



L'ensemble du catalogue d'actions éligibles

TREMPIN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Un socle commun à toutes TPE-PME

Eclairage

Mobilité

Déchets

Labélisation

Efficacité
énergétique

FONDS TOURISME DURABLE

Actions spécifiques / uniquement accessibles aux
structures éligibles

Restauration durable

Hébergements touristiques



Montant d'aides pour chaque action

- Des plafonds d'aides pour chaque action
- Un montant d'aides qui ne peut dépasser 80 % par action

Exemple 1: Communication

H3	Communication - Supports de communication valorisant l'hébergement touristique durable	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
----	--	----------------	---	------	---

- Vous prévoyez des actions de communication 1500 €:
 - max d'aides de 80 % du montant des dépenses, soit 1200 €
 - Vous prévoyez des actions de communication de 3500 €:
 - max d'aides de 2000 €
- Le montant total des aides demandées doit être compris entre 5000 € et 200 000 € pour pouvoir déposer un dossier auprès de l'Ademe.



Les actions éligibles uniquement pour les hébergements

Action	Type	Périmètre**	Aide max***	Unité
Mes actions liées aux hébergements touristiques durables - FONDS TOURISME DURABLE				
H1	Modèle d'affaires Tourisme durable Hébergement touristique	Diagnostics et études	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000 €
H2	Formation aux éco-gestes pour un hébergement touristique durable	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000 €
H3	Communication - Supports de communication valorisant l'hébergement touristique durable	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000 €
H4	Energie - Accompagnement pour le financement de la rénovation globale	Diagnostics et études	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	3000 €
H5	Energie - Maîtrise des besoins de chauffage des chambres	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	60 €/chambre ou € / pièce
H6	Energie - Sèche-linge professionnel de grande efficacité énergétique et lave linge	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	400 €/ kg linge (capacité)
H7	Energie - Bâche de nuit pour piscine	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	5000 €
H8	Energie & Confort d'été - actions sur les ouvertures (fenêtres)	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	200 €/fenêtre
H9	Energie & Confort d'été - végétalisation	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2400 €
H10	Eau - Dispositifs d'économie d'eau pour les salles de bain des chambres ou des sanitaires liés à l'activité d'hébergement	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	160 €/chambre ou €/douche
H11	Eau - Toilettes sèches pour les chambres et sanitaires liés à l'activité d'hébergement	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	200 €/toilette sèche
H12	Mobilité - Abri vélo équipé de production photovoltaïque pour la recharge	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	800 €/vélo dans la limite de 10 vélos
H13	RAJOUT / Prévention des déchets non alimentaires dans les hébergements	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2500 €



Les actions éligibles uniquement pour les hébergements

<p>Energie - Sèche-linge professionnel de grande efficacité énergétique et lave-linge</p>	<p>Vous pouvez bénéficier d'une aide pour l'acquisition d'équipements professionnels qui permettent une économie d'énergie.</p> <p>Pour le calcul de l'aide, si le bénéficiaire investit dans un lave-linge ET un sèche-linge, le forfait sera calculé en ajoutant la capacité en kg de linge des 2 équipements.</p> <p>Sont éligibles :</p> <p>1/ Les sèche-linge de forte capacité : Seuls sont éligibles les sèche-linge professionnels de forte capacité : poids de linge > 9 kg,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Energie de séchage soit inférieure à 2,6kWh/cycle. • Pour exemple, TopTen référence ce type d'équipements : https://www.topten.ch/business/products/bus_tumble_driers <p>Les sèche-linge grand public ou de capacité <9kg ne sont pas éligibles.</p> <p>2/ Les lave-linge de capacité ≥ 7 kg de linge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lave-linge commerciaux ou professionnels de choisir ceux avec une consommation < 7 L par kg de linge lavé • Les lave-linge ménagers : <ul style="list-style-type: none"> ○ Doivent appartenir à la classe énergétique A ○ Et avoir un indice de réparabilité >7.0 <p>2/ Les lave-linge et sèche-linge combinés ≥ 7 kg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lave-linge sèche linge combinés ménagers doivent appartenir à la classe énergétique A 	<p>400</p>	<p>€/kg linge (capacité)</p>
---	--	------------	------------------------------



Les actions éligibles uniquement pour les restaurants/tables d'hôtes

Action	Type	Périmètre**	Aide max***	Unité
Mes actions liées à la restauration durable - FONDS TOURISME DURABLE				
(aide max totale dans cette catégorie = 10 000 €)				
R1	Modèle d'affaires Restauration durable	Diagnosics et études	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2000 €
R2	Formation à la cuisine durable et aux éco-gestes en restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2000 €
R3	Communication - Supports/actions de communication valorisant la restauration durable	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2000 €
R4	Evolution des approvisionnements et des menus	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2500 €
R5	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2500 €
R6	Prévention des déchets non alimentaires en restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2500 €
R7	Energie - Economie d'énergie en cuisine	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	5000 €
R8	Energie - Confort d'été et d'hiver lié à l'activité de restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	3000 €
R9	Eau - Dispositifs d'économie d'eau en cuisine	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	2000 €
R10	Eau - Dispositifs d'économie d'eau dans les sanitaires des restaurants / de l'activité de restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	500 €
R11	Eau - dispositifs d'économie d'eau pour les espaces extérieurs et potagers liés à l'activité de restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable / total de l'aide au titre des restaurants plafonné à 10 K€ euros	400 €



Les actions éligibles uniquement pour les restaurants/tables d'hôtes

Evolution des approvisionnements et des menus	<p>Cette action vise à faire évoluer les approvisionnements et les menus, en favorisant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la relocalisation du circuit d'approvisionnement - l'augmentation et la mise en œuvre du végétal, les produits de qualité et/ou durables, - l'ancrage dans le territoire, - le fait-maison via l'usage de produits bruts - la conservation des produits frais. <p>Vous pouvez bénéficier d'une aide pour tout matériel de cuisine ou équipement contribuant à l'objectif, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipements permettant de travailler des produits bruts, végétaux tels que éplucheuses, essoreuses, robots, aménagement spécifique pour une légumerie etc... - équipements nécessaires à la relocalisation des approvisionnements, par exemple emballages navettes avec producteurs locaux - équipements permettant de faire de la conservation non énergivore à partir de produits locaux/de saison, par exemple : conserves, fermentation, garde-manger etc... - extension, conversion, création d'un potager et/ou verger selon les principes de l'agriculture biologique (pas de certification demandée). Le restaurateur ne pourra pas afficher « produits AB » s'il n'est pas certifié. 	2500	€
---	--	------	---



Les actions éligibles uniquement pour les restaurants

<p>Lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	<p>Cette action vise à suivre et réduire le gaspillage alimentaire en cuisine et en salle.</p> <p>Vous pouvez bénéficier d'une aide pour tout matériel ou équipement contribuant à l'objectif, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel pour limiter les pertes alimentaires grâce à une meilleure conservation : cellule de refroidissement / surgélation neuve (<i>pour un remplacement ou un retrofit, voir « Mes actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial »</i>), tables/tours réfrigérées si mise en place en vue de la lutte contre le gaspillage, - matériel pour limiter contre le gaspillage en cuisine : thermomètre ou autre système de vérification de la température des aliments, étiqueteuses, déshydrateurs alimentaires - matériel pour limiter le gaspillage en salle : vaisselle durable adaptable à l'appétit des convives (<i>petites assiettes et grandes assiettes</i>), contenants durables pour permettre les dons (<i>à l'exclusion des contenants en plastique</i>), contenant pour les « doggy bags » réutilisables ou recyclables, balance pour tarification différenciée au poids, - matériel pour suivre le gaspillage alimentaire : matériel de pesée des déchets y compris balances connectées, , licence de logiciel de suivi des pesées du gaspillage alimentaire, table de tri ... - , 	<p>2500</p>	<p>€</p>
---	--	-------------	----------



Exemples d'actions transversales

Mes actions liées à la mobilité				
Vélo cargo électrique pour un usage professionnel	Investissement		2 500	€
Abris sécurisé à vélo avec toit	Investissement		500	€/2 vélo abrités
Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets				
Récupération des eaux de pluie	Investissement		2 500	€ / cuve de 10m3
Compacteurs mécanique (cartons, plastiques, textiles et toutes autres matières valorisables...) et/ou broyeurs de végétaux	Investissement		4 000	€
Composteur en bac ou pavillon de compostage pour biodéchets	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 10 t/an de biodéchets	100 ou 2 000	€/bac ou €/pavillon
Acquisition d'emballage ou de contenants réemployables en substitution du plastique à usage unique	Investissement	Uniquement restaurateurs	4000	€
Mes actions liées à l'écoconception et aux labélisations				
Mise en œuvre d'un affichage environnemental pour les produits et services de l'entreprise	Diagnosics et études		8 000	€
Mise en œuvre de l'Écolabel Européen sur les produits ou les services de l'entreprise	Diagnosics et études		12 000	€
Certification écolabel européen de produits ou service	Investissement		2 000	€/produit ou service



Rénovation thermique ou énergétique

- ❑ Les aides du dispositif FTD ne concernent pas pour l'instant des actions liées à des travaux de rénovation thermique ou énergétiques (remplacement de chaudières, fenêtres double vitrage, installation de bornes pour véhicules électriques, installation de panneaux solaires...), à l'exception **des aides concernant les travaux d'isolation** qui sont dorénavant disponibles:
 - avec une aide 15 € / m² d'isolation (résistance thermique de l'isolation \geq à 6 m². K/W)
 - avec un plafond de 50 000 € et 40 % max du coût de l'installation

- ❑ D'autres dispositifs existent pour ces actions spécifiques (Fonds Chaleur, crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge...).



Retrouvez l'ensemble des actions sous

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

Le fichier des actions éligibles : liste des actions et montant des plafonds forfaitaires

Le fichier des définitions des actions éligibles : description détaillée de chaque action

FONDS TOURISME DURABLE
Trampoline pour la transition écologique des restaurants et des hébergements touristiques éligibles
Liste des actions éligibles et description détaillée

Table des matières

- Mes actions pour la restauration durable.....2
- Mes actions pour les hébergements touristiques durables.....6
- Mes actions pour la lutte contre le changement climatique.....9
- Mes actions de rénovation globale des bâtiments et de qualité de l'air.....10
- Mes actions liées à l'éclairage.....12
- Mes actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial.....14
- Mes actions liées à la production de chaleur et de froid pour mon bâtiment agricole existant.....16
- Mes actions liées à la mobilité.....18
- Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets.....23
- Mes actions liées à l'écoconception et aux labellisations.....26

Version du 09/03/2021
Ce tableau est donné à titre indicatif. Pour calculer l'aide à laquelle vous avez effectivement besoin, et vérifier les descriptions à jour des actions, connectez-vous à : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable>

Le tableur « Tremplin pour la transition écologique » : visibilité des actions éligibles uniquement en fonction des conditions d'éligibilité du bénéficiaire

SECTEUR D'ACTIVITE ET LOCALISATION

Secteur d'activité

Code Naf :

Étes-vous au régime micro-entreprise :

Code postal

Département : Ville :

DECLARATION DES AIDES D'ETAT DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

Je soussigné, représentant légal ou dûment habilité de
entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°3407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (1), certifie :

- avoir reçu ou demandé une aide d'état relevant du régime SA 5085 modifié (voir encadré) à la date de la présente déclaration,
- avoir reçu ou demandé une aide d'état relevant du régime SA 5085 modifié (voir encadré) à la date de la présente déclaration.

(Le régime cadre temporaire français relatif pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 SA 5085 (modifié en SA 5729) puis SA 5813) permet notamment l'accès [à des] jusqu'au 30 juin 2021 sous diverses formes (subventions directes, apports de fonds propres, avantages fiscaux et sociaux sélectifs, prêts et avances remboursables pour un montant)

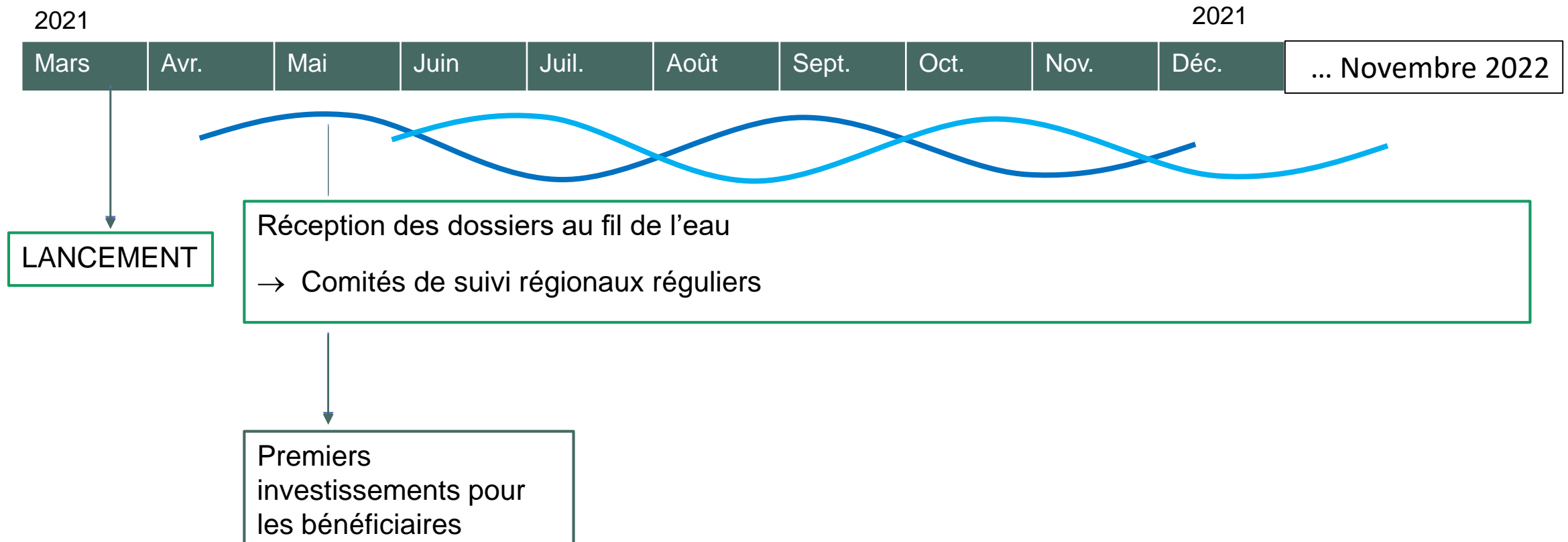




Calendrier

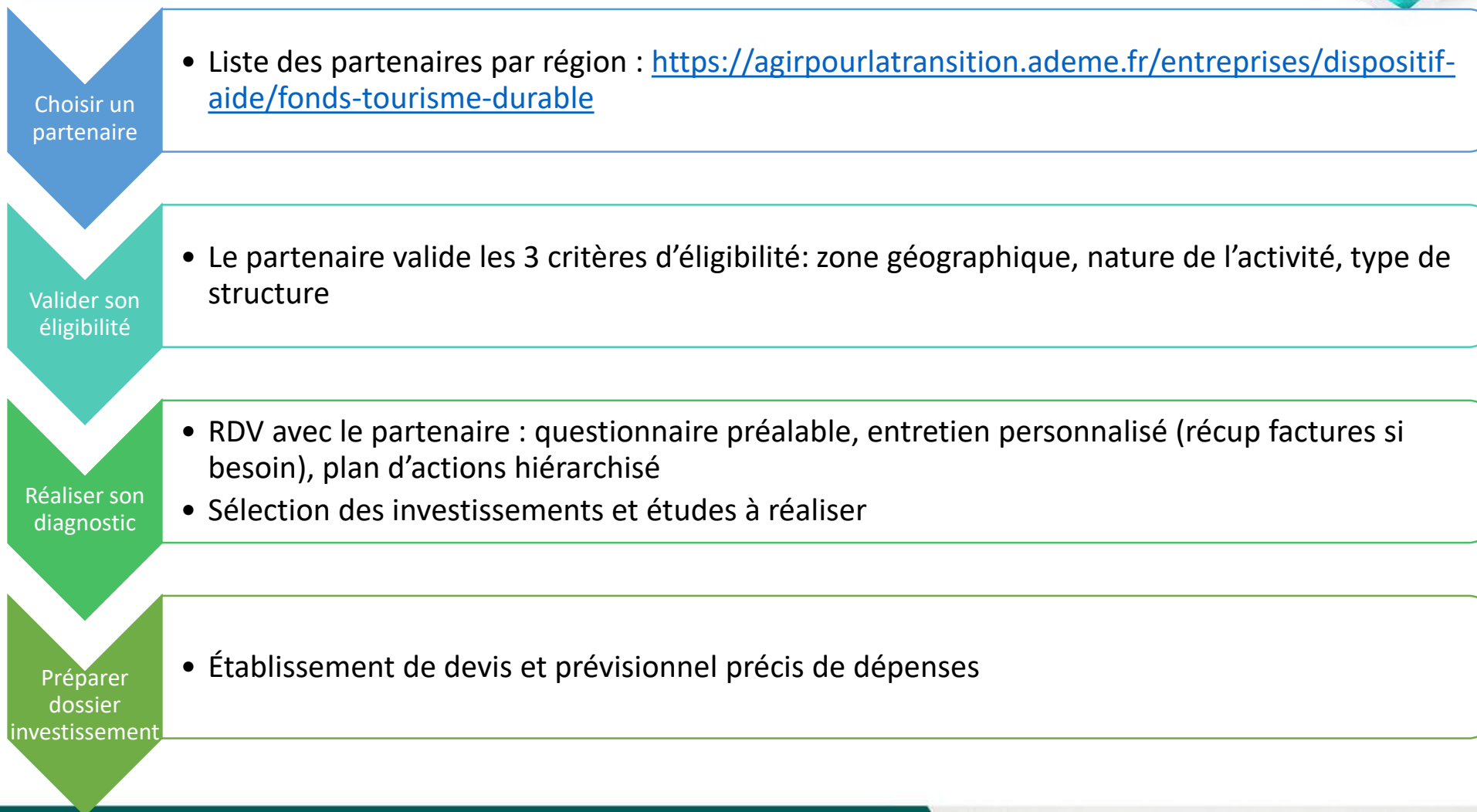


Quel est le calendrier ?





En résumé – Le parcours d'un bénéficiaire « Restaurant ou hébergement »





Signer Cadre
d'engagement

- Pour les restaurants : signature du « Cadre d'engagement 1000 restaurants durables »

Dossier
Tremplin

- Saisie en ligne avec l'appui du partenaire de sa demande d'aide : actions FTD (aide plafonnée à 10 k€ pour la partie Resto durable) et aides Tremplin avec un minimum de 5000 € de demande d'aides
- Envoi des pièces justificatives : diag et plan d'actions, cadre d'engagement signé, devis

Suivi du plan
d'actions

- RDV avec le partenaire : bilan et avancement du plan d'actions et actions « tremplin »
- Avancement Cadre engagement

Solde du
dossier
Tremplin

- Envoi de la synthèse (suivi, avancement cadre engagement) et des pièces justificatives
- Conservation de toutes les pièces justificatives de la réalisation des investissements pour contrôle éventuel



Pour les structures qui ne sont pas éligibles au FTD

- ❑ **Accompagnement gratuit pour un diagnostic** de votre structure en terme de transition écologique réalisé par Charentes Tourisme. Contact: Laurence Pourageaud / l.pourageaud@charentestourisme.com

- ❑ **Auto-diagnostic via la Toolbox:** <http://ecolabeltoolbox.com/fr/>
 - outils de diagnostic en ligne mis à disposition gratuitement par l'Ecolabel Européen
 - Nombreuses fiches pratiques



Contact Charentes Tourisme



Alexandre TISNE-VERSAILLES
Chargé de Mission Développement
Durable
07 61 39 92 43
a.tisneversailles@charentestourisme.com

**CHARENTES
TOURISME**
Booster d'activité

